

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

Président : Monsieur GUERIN

Présents : Mmes MAYOUSSIER, CHANET, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms GISBERT-CUREAU, REYNAUD, LEGRAIS-BOUCHER, CREPEL

Excusés : Mme LAURENT et Mr PETITJEAN

Secrétaire de séance : Mme CHANET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire, approuve le compte rendu de la séance du 14 septembre 2020 et passe à l'ordre du jour :

OBJET : RETROCESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE C233 A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la construction d'un mur mitoyen entre la parcelle C233 appartenant à la commune de Servas et la C232 propriété de Mr PECHOUX Nicolas, sis rue du Noyer.

Monsieur le Maire rappelle également le plan de bornage du cabinet BARLET MAGNIEN GAUD (plan joint en annexe), géomètres-experts, intervenu sur ordre de Mr PECHOUX Nicolas qui indique un découpage de 9m² de la parcelle C233, appartenant à la commune de Servas, par le mur mitoyen.

Lors de la séance du 14 septembre 2020, compte tenu de la situation, Monsieur le Maire a demandé l'avis du Conseil Municipal pour effectuer une cession à l'euro symbolique de ce tènement en faveur de Mr PECHOUX Nicolas.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide la vente d'une parcelle sans usage particulier, dont la désignation suit :

DESIGNATION

A SERVAS (AIN) - 01960, 35 Rue du Noyer,

Une parcelle de 9 m² environ, à prendre sur une parcelle de plus grande importance figurant actuellement ainsi au cadastre :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|------------|------------------|
| C | 233 | Le Village | 00 ha 05 a 45 ca |

Identifiée en jaune au plan de division (partie de la parcelle C 233).

Laquelle parcelle a été physiquement réunie à la propriété voisine de Mr PECHOUX Nicolas. Moyennant un prix total de UN EURO (1 euro). Le Conseil Municipal dispense l'ACQUEREUR du paiement de cet euro.

- Autorise Monsieur le Maire à régulariser la vente définitive.

Il est rappelé que la parcelle fait partie du domaine privé de la commune. Il est précisé qu'elle n'a jamais été ouverte à la circulation publique.

Il est rappelé que la réalisation par acte authentique pourra avoir lieu soit au profit de Mr PECHOUX Nicolas, soit au profit de toute autre personne morale que ce dernier se réserve de désigner.

OBJET : ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* »,

Vu la délibération du Conseil général de l'Ain en date du 24 juin 2013 proposant la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée départementale et l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale d'Ingénierie du 7 octobre 2013 et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2017 notamment dans son article 6 : « *Toute Commune, tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale de l'Ain peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens et approuve, par la même délibération, les présents statuts. L'adhésion devient effective dès la notification, au Président, de la délibération opposable.*

L'adhérent s'engage pour un minimum de 2 ans. L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des Communes qui le composent et réciproquement. ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'en approuver les statuts,
- D'approuver le versement d'une cotisation pour l'année 2020 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts, d'un montant de 319.75€ (soit 0.25€ par habitant)
- D'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions d'interventions avec l'agence départementale,

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire présente la convention de prestations de services pour l'entretien des poteaux incendie entre la commune de Servas et REZEAU Services.

Cette convention est établie pour une durée d'un an à partir du 12 octobre 2020, renouvelable deux fois par tacite reconduction, la durée totale de la prestation ne pouvant dépasser trois ans.

REZEAU Services assurera sur l'ensemble de la commune la vérification et l'entretien courant des poteaux incendie.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal adopte la convention de prestations de services entre la commune et REZEAU Services.

Il autorise Monsieur de Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

OBJET : INSTAURATION DROITS DE PLACE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des demandes d'autorisation pour occupation du domaine public sont régulièrement sollicitées auprès de la Mairie et qu'à ce titre, il serait nécessaire de fixer des droits de place pour les commerçants, marchands ambulants, et autres qui souhaitent exercer leur activité sur notre commune. Il propose de fixer les tarifs des droits de place suivants :

- Véhicule restauration :
 - 15.00 € par stationnement
 - 120.00 € par trimestre pour 1 stationnement hebdomadaire

- Véhicule vente occasionnelle autorisée :
 - 80.00 € par stationnement pour un véhicule supérieur ou égal à 8 m
 - 40.00€ par stationnement pour un véhicule inférieur à 8 m

Chaque demande sera soumise à autorisation, compte tenu du stationnement disponible, et une convention sera signée.

Aucun accès électrique n'est proposé pour ces stationnements.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'instauration du droit de place avec les tarifs mentionnés ci-dessus, à dater du 1^{er} novembre 2020, révisable chaque année et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs au droit de place.

URBANISME

- DP 001 405 20 D0020 : CORNET Steeve / 370 rue des Aulnes – 01960 SERVAS/ Mur + grillage de clôture : FAVORABLE
- DP 001 405 20 D0021 : ZITOUNI Abdellah / 6 Hameau les Charmilles – 01960 SERVAS/ Isolation par l'extérieur + création d'une fenêtre : FAVORABLE.
- DP 001 405 20 D0022 : LAGHA Mohamed / 7 Hameau les Charmilles – 01960 SERVAS / Isolation par l'extérieur : FAVORABLE.
- DP 001 405 20 D0023 : Soleil Vert de France / 7 rue des mésanges – 01960 SERVAS / Pose de panneaux photovoltaïques : FAVORABLE.
- PC 001 405 20 D0013 : BLANC Gérard / Les Bouleaux – 01960 SERVAS / Réfection suite à incendie : FAVORABLE.
- PC 001 405 20 D0014 : BEJOINT Pierre / Val Roman 2 – 01960 SERVAS / Maison individuelle : FAVORABLE.

- Révision du PLU : le cabinet 2BR a restitué son diagnostic sur la population lors de la commission du 5/10. Il apparaît une augmentation du nombre de logements mais une stabilité du nombre d'habitants. Ceci s'explique par le fait qu'il y a peu de mouvement de population, que celle-ci vieillit et que la moyenne du nombre d'habitants par foyer diminue. Ces éléments seront à prendre en compte lors de la réflexion pour l'élaboration du nouveau PLU.
- Rencontre INOVEA / Mr BARDET : accord entre la société INOVEAM, propriétaire de la parcelle enherbée située entre le Val Roman 2 et la voie ferrée, et M BARDET, producteur de lait bio à Servas, pour que M BARDET exploite temporairement cette parcelle en aliment pour son bétail.

POUR INFO

- Location de salle :
 - Mr le Maire rappelle les contraintes d'accueil pour les lieux publics en cette période de crise sanitaire :
 - **Lieux publics clos** : 30 personnes maximum, 4m² par personne, 1 siège non occupé entre chaque personne, obligation de rester assis (pas de danse autorisée) et port du masque obligatoire pour tout déplacement.
 - **Lieux publics extérieurs** : rassemblement de plus de 10 personnes interdit.
 - Passage en zone rouge du département.
 - Compte-tenu de ces différents éléments, le Conseil Municipal décide d'annuler les réservations de salles jusqu'à nouvel ordre.
 - Réévaluation de cette décision à chaque Conseil Municipal en fonction des recommandations préfectorales.
 - Les futurs mariés ayant réservé une salle sur 2020, qui ont été contraints d'annuler, seront prioritaires pour les réservations sur 2021 sous réserve des traditionnelles animations d'associations locales.
 - Les AG d'associations communales respectant le nombre maximal de participants ainsi que les conditions et les gestes barrières qu'impose la pandémie actuelle peuvent se faire avec l'accord de Mr le Maire
- Boulangerie : Changement de propriétaire à compter de début octobre. Fermeture jusqu'au 03 novembre 2020 pour travaux d'aménagement.

COMPTE RENDUS :

Serge GUERIN :

- Personnel communal :
 - Nouvelle secrétaire de mairie, Valérie BARBET, arrive ce lundi 19 octobre,
 - Rencontre de deux candidates pour compléter le personnel sur le service de midi au restaurant scolaire
 - Entretien suivi du recrutement d'une étudiante pour les remplacements actuels et futurs de dernière minute.
 - Recrutement pour le service technique : entretiens en cours.

- Ecole :
 - Conseil d'école le 13 octobre au soir, sujet souhaitant être abordé par les élus :
 - Réflexion sur le temps méridien afin de diminuer le temps de présence des enfants dans le restaurant scolaire et possibilité de faire un test sur la période novembre/décembre.
- Natura 2000 :
 - Rencontre avec Mr LEVISSE, Chargé de projet Natura 2000/PAEC, à propos des nuisibles rencontrés sur notre commune (ambroisie, ragondin, rat musqué, ...) → Communication auprès de la population.
- Alfa 3A :
 - Point d'étape sur les difficultés financières dues au COVID pour le périscolaire (baisse de fréquentation et hausse des dépenses pour achat de produits / matériel COVID).
 - Point sur la fréquentation de l'Accueil de Loisirs et sur les Parcours Découvertes.
- Communication : installation prochainement d'un panneau d'affichage communal aux abords de l'école élémentaire pour faciliter la diffusion d'information à destination des parents d'élèves.

Ludovic CURT :

- Nettoyons la nature : environ 30 participants sur 4 parcours et plus de 150kg de déchets ramassés.
- CME : Election du 25 septembre 2020 → 10 nouveaux élus et 5 élus restants.
 - Plusieurs projets évoqués tels que jeu de piste, fontaine à eau communale, parc à chiens, piste cyclable, poulailler (réutilisation des déchets du restaurant scolaire), jardin bio, ...
 - Mise en place d'une plaquette pour les nouveaux enfants arrivant sur la commune
- Jeu Bois du suc : 62 participations, 7 gagnants Servassiens sur les 18 lots distribués.
- Alec 01 : AG

Virginie BLANC :

- Syndicat de Veyle-Reyssouze-Vieux-Jonc : AG, nouveau président Madame PICARD, Maire de St Didier d'Aussiat

Christèle MAYOUSSIER :

- CCAS :
 - Prochaine réunion le 14 octobre.
 - Point sur les demandes de colis de Noël
 - 36 colis individuel, 14 colis couple et 18 refus, soit 68 réponses sur 122 inscrits.
 - Colis composé essentiellement de produit locaux
 - Premières cartes d'anniversaires sur octobre.
 - Rencontre avec le Centre départemental de la solidarité et les 5 assistants sociaux du secteur. Echange sur les démarches d'accompagnement des foyers en difficultés.
- Budget communal : commission finance le 28 octobre pour révision des tarifs communaux.

Laurence CHANET :

- Syndicat de Veyle vivante : CA
- Communication : commission prévue le 19 octobre pour le bulletin municipal
- Associations : réunion le 26 octobre pour le calendrier des fêtes 2021

Pascal LEGRAIS-BOUCHER :

- Sou des écoles : AG, 21 membres
- Tennis : AG

Jean-Claude ECOCHARD :

- Travaux :
 - l'entreprise Lacombe interviendra durant les vacances scolaires de la Toussaint pour la porte vitrée de l'école élémentaire et la porte sectionnelle de l'atelier communal.
 - Un tour de la voirie communale sera prochainement effectué afin de repérer les différentes améliorations à apporter et les inclure dans le programme de travaux de voirie 2021 de la CA3b.
- Salle de sport : changement des luminaires pour des Leds, afin de réduire la consommation d'énergie tout en répondant aux exigences de luminosité des fédérations sportives.
 - Devis de la société Hacquard : 11 652 € ^{TTC} → deux autres devis ont été demandés pour comparaison.
- Feux tricolores : aménagement de la boucle de feux afin de diminuer l'attente pour le « tourne à gauche » venant de Bourg en direction de Lent :
 - Devis de l'entreprise Balthazard : 3 044.20 € ^{TTC} → Avis Favorable
- Val Roman 1 : modification de la voirie (contours des arbres, aménagements galets et gabions, ...) :
 - Devis de Brunet TP : 48 389.52 € ^{TTC} → Demande d'autres devis pour comparaison.

Prochaine séance du conseil : lundi 16 novembre 2020

Séance levée à : 23h15

Affiché le 16 octobre 2020